



Convocation :..... 06.03.2024
Affichage :..... 06.03.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 14 MARS 2024 À 18H00

N° 2024/4

Objet : Vote du budget primitif 2024

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Florence ESTRABAUD, MM. Didier HOULES, Christophe TESTAS.

Secrétaire :

Didier HOULES

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Mme Geneviève VICENTE, Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (en visioconférence)

Délibération n°2024/4

Vote du budget primitif 2024

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 présentées au Comité syndical, qui en a pris acte dans sa séance du 8 février 2024,

Afin de respecter les principes budgétaires d'unité, d'annualité et d'universalité, il est proposé de reprendre les résultats du compte administratif 2023 dès le vote du budget primitif 2024.

Le budget primitif de l'exercice 2024 est présenté aux membres du Comité syndical.
Ce document s'équilibre comme suit au niveau des chapitres.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	999 485,23
Chapitre 011 – charges à caractère général	362 167,59
Chapitre 012 – charges de personnel et frais	207 350,00
Chapitre 65 – autres charges de gestion courante	404 030,00
Chapitre 66 – charges financières	3 000,00
Chapitre 042 – dotations aux amortissements	22 937,64
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	999 485,23
Chapitre 013 – atténuations de charges	400,00
Chapitre 74 – dotations et participations	494 300,00
Chapitre 75 – autres produits de gestion de courante	91 200,00
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	399 519,24
Chapitre 042 - Opération d'ordre transfert entre section	14 065,99
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 144 354,64
Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté - déficit	270 626,33
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	30 000,00
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	13 000,00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	166 034,32
Chapitre 23 – immobilisations en cours	600 000,00
Chapitre 45811 – investissement sous mandat	50 628,00
Chapitre 40 - Opération d'ordre transfert entre section	14 065,99
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 144 354,64
Chapitre 10 - FCTVA	1 417,00
Chapitre 45821 – investissement sous mandat	1 120 000,00
Chapitre 040 – amortissements	22 937,64

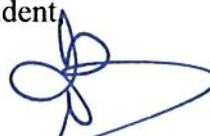
Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- vote le budget primitif de l'exercice 2024 chapitre par chapitre, tel que présenté ci-dessus,
- arrête les recettes et les dépenses conformément au tableau ci-joint.

Fait et délibéré à Castres, le 14 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Président



Arnaud BOUSQUET

